

Conseil de l'information sur le marché du travail



États financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Conseil de l'information sur le marché du travail
États financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6
Annexe 1 - État des résultats par programme	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil De L'information Sur Le Marché Du Travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de l'information sur le marché du travail (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, les états de résultats et de l'évolution de l'actif net et des états de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de l'information sur le marché du travail au 31 mars 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly O'Hara s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
le 31 octobre 2023
Ottawa (Ontario)

Conseil de l'information sur le marché du travail État de la situation financière

au 31 mars

2023

2022

Actif

Court terme

Trésorerie (note 2)	1 105 689 \$	1 435 137 \$
Frais payés d'avance	120 634	191 492
Débiteurs	149 673	113 903
	1 375 996	1 740 532

Trésorerie soumise à restrictions - réserve pour éventualités

183 381 1 118

Immobilisations corporelles (note 3)

51 885 55 102

1 611 262 \$ 1 796 752 \$

Passif et actif net

Court terme

Créditeurs et frais courus	297 296 \$	283 661 \$
Apports reportés - opérations (note 4)	1 077 902	1 450 355
	1 375 198	1 734 016

Apports reportés liés aux immobilisations corporelles (note 5)

51 885 55 102

Apports reportés - réserve pour éventualités (note 6)

183 381 1 118

Avantage incitatif à la location reporté (note 7)

477 6 195

1 610 941 1 796 431

Actif net

321 321

1 611 262 \$ 1 796 752 \$

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Conseil de l'information sur le marché du travail État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars	2023	2022
Produits		
Financement	3 976 007 \$	3 356 913 \$
Charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 856	24 487
Assurance	14 962	4 301
Communications et publicité	47 617	24 604
Comptabilité et légal	45 417	33 048
Frais de bureau	2 052	4 350
Frais de déplacement	22 558	6 048
Honoraires professionnels liés aux objectifs stratégiques	1 440 264	757 007
Intérêts et frais bancaires	4 489	1 402
Loyer	90 699	96 053
Opérations du comité	71 115	46 208
Ressources humaines	79 315	58 840
Salaires et avantages sociaux	1 872 251	1 912 783
Services informatiques	237 554	361 141
Site web	2 186	376
Traduction et édition	20 908	22 347
Téléphone	3 764	3 918
	3 976 007	3 356 913
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-
Actif net, début de l'exercice	321	321
Actif net, fin de l'exercice	321 \$	321 \$

Conseil de l'information sur le marché du travail État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	- \$	- \$
Ajustements pour :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	20 856	24 487
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(20 856)	(24 487)
Amortissement de l'avantage incitatif à la location reporté	(5 718)	(5 718)
	(5 718)	(5 718)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Frais payés d'avance	70 858	(149 629)
Débiteurs	(35 770)	(48 329)
Créditeurs et frais courus	13 634	5 132
Apports reportés - opérations	(372 453)	466 250
Apports reportés - réserve pour éventualités	182 264	(249 545)
	(147 185)	18 161
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 639)	(3 828)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Apports reçus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	17 639	3 828
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	(147 185)	18 161
Trésorerie, début de l'exercice	1 436 255	1 418 094
Trésorerie, fin de l'exercice	1 289 070 \$	1 436 255 \$
Trésorerie se compose de:		
Trésorerie	1 105 689 \$	1 435 137 \$
Trésorerie soumise à restrictions - réserve pour éventualités	183 381	1 118
	1 289 070 \$	1 436 255 \$

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables

Nature de l'organisation	<p>Le Conseil de l'information sur le marché du travail, le « Conseil », est une entité sans but lucratif constituée au Canada le 21 avril 2017 en vertu de la Loi canadienne sur les organismes sans but lucratif. Le Conseil identifie des priorités pancanadiennes pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur le marché du travail. Le Conseil contribue à optimiser les investissements existants en matière d'information sur le marché du travail partout au Canada en plus d'encourager les nouvelles occasions de collaboration entre les gouvernements et les intervenants.</p> <p>Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices.</p>
Base de présentation	<p>Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada et qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes.</p>
Utilisation d'estimations	<p>La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles à l'avenir. Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les périodes au cours desquelles ils deviennent connus.</p> <p>Les estimations importantes comprennent les hypothèses utilisées pour estimer les durées d'utilité et l'amortissement connexe des immobilisations corporelles et incorporelles et les provisions pour frais courus.</p>
Instruments financiers	<p>Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers du Conseil qui, en général, représentent pour le Conseil un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une tierce partie ou l'obligation de payer de la trésorerie ou un autre actif financier à une tierce partie.</p>

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers

La Conseil évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers sans lien de dépendance à leur juste valeur.

La Conseil évalue ultérieurement tous ses instruments financiers sans lien de dépendance au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les actifs financiers sans lien de dépendance évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse et les débiteurs. Les passifs financiers sans lien de dépendance évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et frais courus.

Le Conseil n'a pas d'actifs ou passifs financiers entre parties liées.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de dépréciation. Le montant de la dépréciation, le cas échéant, est comptabilisé dans les résultats. La perte de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise, dans la mesure de l'amélioration, directement ou en ajustant le compte de provision. La reprise peut être comptabilisée à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment et qu'elle n'excède pas le coût d'origine. Le montant de la reprise est comptabilisé dans les résultats.

Coûts de transaction

La Conseil comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et est calculé selon les taux indiqués ci-dessous :

Équipement informatique	55 %
Fournitures et agencements	20 %
Serveur informatique	30 %

La règle de demi-taux s'applique dans l'année d'acquisition.

Constatation des produits

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Cette méthode prévoit que les apports affectés aux charges de périodes subséquentes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations sont reportés et constatés sur la durée de vie utile des actifs connexes acquis. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Avantage incitatif à la location reporté

L'incitatif à la location reçu a trait à une réduction de loyer. L'incitation à la location a été ajoutée aux paiements de location requis et est amortie linéairement sur la charge de loyer sur la durée du contrat de location, ce qui donne lieu à une charge uniforme sur la durée du contrat du bail.

2. Trésorerie

Le compte de trésorerie du Conseil est détenu auprès d'une banque à charte canadienne et rapporte un intérêt nominal. Le Conseil dispose d'une marge de crédit d'exploitation non utilisée auprès de la Banque Royale du Canada d'un montant de 150 000 \$ à un taux d'intérêt égal au taux préférentiel de la banque majoré de 1,50 %. Cette marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté générale accordant à la banque la première charge sur ses biens personnels. De plus, le Conseil dispose de facilités de crédit sous forme de cartes de crédit corporatives d'un montant disponible de 25 000 \$. Au 31 mars 2023, 3 792 \$ (2 721 \$ en 2022) de ces facilités étaient utilisés et inclus dans les créditeurs et frais courus.

Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

3. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	66 734 \$	48 570 \$	18 164 \$	11 946 \$
Fournitures et agencements	75 567	47 471	28 096	35 120
Serveur informatique	26 940	21 315	5 625	8 036
	169 241 \$	117 356 \$	51 885 \$	55 102 \$

4. Apports reportés - opérations

Les apports reportés représentent les fonds inutilisés reçus du Forum des ministres du marché du travail (« FMMT »), de Emploi et Développement social Canada (« EDSC ») et de l'Université Ryerson - Centre des Compétences futures (« CCF ») qui, en raison de restrictions externes, doivent financer les dépenses connexes engagées au cours d'un exercice ultérieur.

	Financement CCF 2023	Financement FMMT 2023	Financement EDSC 2023	Total 2023	Total 2022
Solde, début de l'exercice	1 072 678 \$	182 696 \$	194 981 \$	1 450 355 \$	984 105 \$
Reçus	1 327 954	1 216 438	1 218 849	3 763 241	3 548 672
Constatés	(1 608 694)	(1 173 229)	(1 173 229)	(3 955 152)	(3 332 426)
Transfert	-	(180 542)	-	(180 542)	250 004
Solde, fin de l'exercice	791 938 \$	45 363 \$	240 601 \$	1 077 902 \$	1 450 355 \$

Au cours de l'exercice, 180 542 \$ du solde des apports reportés a été transféré aux apports reportés - réserve pour éventualités.

Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

5. Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, le Conseil a obtenu 17 639 \$ (3 828 \$ en 2022) pour acheter des immobilisations, montant qui a été reporté et il est constaté sur la durée de vie utile des immobilisations connexes acquises.

	Financement CCF 2023	Financement FMMT 2023	Total 2023	Total 2022
Solde, début de l'exercice	7 641 \$	47 461 \$	55 102 \$	75 761 \$
Reçus	15 227	2 412	17 639	3 828
Constatés	(7 235)	(13 621)	(20 856)	(24 487)
Solde, fin de l'exercice	15 633 \$	36 252 \$	51 885 \$	55 102 \$

Les revenus constatés au cours de l'exercice ont été inclus dans les revenus de financement comme indiqué dans l'état des résultats.

6. Apports reportés - réserve pour éventualités

Financement

Une partie du financement reçu du FMMT au fil des ans a été réservée à l'augmentation de la réserve pour éventualités. Le but de la réserve pour éventualités est de constituer et de maintenir un niveau adéquat de ressources financières pour couvrir les coûts des circonstances suivantes, si elles se produisent :

- (a) couvrir les dépenses de fonctionnement en cas de retard dans la réception des fonds;
- (b) recruter un nouveau directeur général dans l'éventualité imprévue où le Conseil est appelé à embaucher un nouveau directeur général;
- (c) couvrir les coûts de la réduction progressive de l'organisation; et
- (d) couvrir d'autres dépenses imprévues.

La réserve pour éventualités était financée par une contribution restreinte initiale de 50 000 \$ au cours de l'exercice 2019. La réserve pour éventualités sera financée à la fin de chaque exercice par une contribution budgétée de 50 000 \$ et par les fonds non engagés du budget de cet exercice jusqu'à ce que le montant ciblé de 300 000 \$ soit atteint, ce qui représente les estimations du Conseil concernant circonstances potentielles notées ci-dessus. Le solde de la réserve pour éventualités ne doit pas dépasser 300 000 \$. Les contributions totales restreintes au financement de la réserve pour éventualités au cours de l'exercice était de 1 720 \$ (néant \$ en 2022).

Les fonds reçus au titre de la réserve pour éventualités doivent être conservés dans un compte d'épargne distinct à intérêt élevé. Tous les intérêts courus doivent rester dans le compte et être accumulés dans le cadre du financement global avec restrictions de la réserve pour éventualités, jusqu'à ce que le solde maximum soit établi.

Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

6. Apports reportés - réserve pour éventualités (suite)

Financement (suite)

Lorsque la réserve pour éventualités a atteint le montant ciblé, tous les fonds non engagés accumulés à la fin de chaque exercice seront restitués ou reportés conformément aux accords de financement en vigueur. Les intérêts sur le compte de réserve pour éventualités qui s'accumulent une fois que le montant ciblé est atteint seront transférés aux comptes généraux de fonctionnement du Conseil.

À la fin de chaque exercice, le directeur exécutif soumettra un rapport au comité d'audit pour approuver les fonds à transférer à la réserve pour éventualités. Ce rapport inclura toute demande d'accès aux fonds de la réserve pour éventualités au cours de l'exercice suivant, avec des informations sur les montants nécessaires pour les engagements opérationnels nécessitant un financement à court terme.

Remboursement

Le Conseil reconstituera la réserve pour éventualités au cours du même exercice, ce qui correspond aux montants utilisés pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'autres coûts imprévus.

Si le Conseil utilise la réserve pour éventualités pour couvrir les frais d'embauche d'un nouveau directeur exécutif, le montant requis sera ajouté au budget pour l'exercice suivant sous forme de remboursement dans la réserve pour éventualités.

En cas de liquidation, les apports restreints restants à la liquidation des actifs du Conseil seront restitués aux bailleurs de fonds.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde, début de l'exercice	1 118 \$	250 663 \$
Transfert à (de) fonds non engagés	180 542	(250 004)
Revenu d'intérêts gagnés	1 721	459
	<hr/>	<hr/>
Solde, fin de l'exercice	183 381 \$	1 118 \$

Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

7. Avantage incitatif à la location reporté

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil a conclu un contrat de location pour de nouveaux locaux à bureaux. Dans le cadre de l'accord, le Conseil a reçu 521 pieds carrés d'espace libre de loyer la première année du bail et 446 pieds carrés d'espace libre de loyer pour la deuxième année du bail. La valeur totale de la prestation gratuite de loyer sur les deux années est d'environ 29 750 \$. Les charges de loyer ont été enregistrées pour cette année au taux mensuel moyen afin de refléter la substance économique de l'incitatif. L'incitation reportée qui en résulte sera amortie sur la durée du contrat de location de 5 ans, comme indiqué ci-après, ce qui réduira la charge de location des périodes futures en deçà des paiements requis décrits à la note 9 des présents états financiers.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde, début de l'exercice	6 195 \$	11 913 \$
Amortissement pour l'exercice	<u>(5 718)</u>	<u>(5 718)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>477 \$</u>	<u>6 195 \$</u>

8. Honoraires professionnels liés aux objectifs stratégiques

Le Conseil a encouru les dépenses suivantes liées aux honoraires professionnels afin d'entreprendre des activités liées à ses trois objectifs stratégiques de guider, d'améliorer et de promouvoir :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Guider	1 049 016 \$	299 069 \$
Améliorer	83 733	88 326
Promouvoir	<u>307 514</u>	<u>369 612</u>
	<u>1 440 263 \$</u>	<u>757 007 \$</u>

9. Engagements

Le Conseil a conclu un contrat de location pour ses locaux qui a débuté le 1er mai 2018 et a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Après la fin de l'exercice, le Conseil a signé un contrat de location pour de nouveaux locaux d'une durée se terminant le 31 mai 2029. Les paiements annuels de location requis pour le reste de la durée du bail, qui comprennent une estimation de la part proportionnelle du Conseil des coûts de fonctionnement et des taxes, sont les suivants :

Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

9. Engagements (suite)

2024	45 072 \$
2025	42 800
2026	52 693
2027	53 627
2028	54 760
Exercices subséquents	<u>65 320</u>
	<u>314 272 \$</u>

10. Instruments financiers et concentrations des risques

Le Conseil est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition et des concentrations de risque du Conseil au 31 mars 2023.

Le Conseil ne participe à aucune relation de couverture dans le cadre de ses activités et ne détient ou n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit principal du Conseil se rapporte à ses débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Conseil est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et frais courus.

Risque du marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Conseil opère principalement dans devise canadienne et donc pas exposé à ce risque.

Conseil de l'information sur le marché du travail Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

10. Instruments financiers et concentrations des risques (suite)

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le Conseil a une exposition limitée au risque de taux d'intérêt en raison de sa trésorerie.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché (autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Conseil n'est pas exposé à un autre risque de prix significatif.

Changements aux risques

Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition aux risques pour le Conseil par rapport à l'exercice précédent.

Conseil de l'information sur le marché du travail Annexe 1 - État des résultats par programme

Pour l'exercice clos le 31 mars	Exploitation - FMMT et EDSC	Centre des Compétences futures - Ryerson	Total
Financement	2 360 079 \$	1 615 928 \$	3 976 007 \$
Charges			
Amortissement d'immobilisations corporelles	13 621	7 235	20 856
Assurance	14 962	-	14 962
Communications et publicité	37 087	10 530	47 617
Comptabilité et légal	23 422	21 995	45 417
Frais de bureau	694	1 358	2 052
Frais de déplacement	12 878	9 680	22 558
Honoraires professionnels liés aux objectifs stratégiques	621 302	818 962	1 440 264
Intérêts et frais bancaires	4 266	223	4 489
Loyer	90 699	-	90 699
Opérations du comité	71 115	-	71 115
Ressources humaines	77 833	1 482	79 315
Salaires et avantages sociaux	1 324 971	547 280	1 872 251
Services informatiques	40 371	197 183	237 554
Site web	2 186	-	2 186
Traduction et édition	20 908	-	20 908
Téléphone	3 764	-	3 764
	2 360 079	1 615 928	3 976 007
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$	- \$